

TGCC S.A.

COMMUNIQUÉ POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 21 Mai 2025 à 15H00

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des Actionnaires de la société TRAVAUX GÉNÉRAUX DE CONSTRUCTION DE CASABLANCA (TGCC SA), s'est réunie le Mercredi 21 Mai 2025 à 15 heures au siège social, 4, Rue de l'Imam Mouslim, Oasis - Casablanca.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes a approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 dans leur intégralité.

Les états de synthèse sociaux et consolidés de TGCC SA arrêtés au 31 Décembre 2024 et publiés préalablement à la tenue de l'Assemblée, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, n'ont subi aucun changement.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également examiné et adopté à l'unanimité l'ensemble des résolutions qui lui ont été proposées, telles que publiées le 18 Avril 2025 aux journaux « Boursenews », « Media24 » et sur le site internet www.tgcc.ma, à l'exception de la deuxième résolution qui a été revue, soumise au vote et adoptée comme suit :

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de 420 690 302,64 dirhams de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme suit :

Report à nouveau	199 045 488,51 MAD
Résultat net de l'exercice	420 690 302,64 MAD
Résultat distribuable	619 735 791,15 MAD
Dividendes bruts (pay-out 11,5 MAD/action)	363 858 275,00 MAD
Report à nouveau 2024	255 877 516,15 MAD

Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui sera convoquée pour le 02 Juillet 2025 à 15 heures, approuve l'Augmentation du Capital, le montant total des dividendes à distribuer aux actionnaires sera porté à un montant maximum de 409 858 275 dirhams (dont 46 000 000 dirhams au profit des nouveaux actionnaires, calculé sur la base d'un nombre d'actions maximum à émettre de 4 000 000 actions), afin de tenir compte également des actions nouvelles qui seront créées à l'issue de ladite Augmentation du Capital, étant précisé que lesdites actions nouvelles ne donneront droit à aucune distribution de bénéfices ou répartition de réserves, de primes ou de réduction du capital social de quelque nature que ce soit, distribuées avant la date de réalisation de l'Augmentation du Capital.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe en conséquence, dans les deux cas précités (i.e., approbation de l'Augmentation du capital ou non), le dividende ordinaire par action à 11,5 dirhams au titre de l'exercice 2024.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 15 Juillet 2025.

À propos de TGCC

Acteur global dans les travaux industriels publics et du bâtiment, TGCC (Travaux Généraux de Construction de Casablanca) construit de plus de 30 ans des bâtiments dans plusieurs secteurs : santé, hôtellerie, commercial, industriel, administratif ou encore résidentiel. Avec plus de 13 000 collaborateurs au Maroc et en Afrique sub-saharienne, TGCC est aujourd'hui leader national et compte à son actif plus de 1 000 projets et ouvrages d'envergure réalisés.

Contact communication financière

Fatima-Zahra Bouzoubaa
Directeur administratif & financier
investors@tgcc.ma
+212 522 23 88 93 / 94 / 95